



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION

LA SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le 08 DEC. 2016

Monsieur le Président,

Dans un contexte de numérisation de l'ensemble de la société et de l'économie, une préoccupation constante du Gouvernement est de garantir le meilleur équilibre entre développement des usages et confiance des citoyens comme des entreprises. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour la transformation de notre pays et la compétitivité de l'économie française.

Le développement des modèles économiques liés aux plateformes en ligne est une opportunité et un défi pour notre action publique, qui doit continuer à soutenir l'innovation tout en créant des garanties efficaces pour le respect des libertés individuelles et collectives. Le pouvoir de marché considérable de plusieurs acteurs d'internet est au cœur de nombreux débats nationaux et européens. De manière très concrète, de nombreuses startups et PME souhaitant accéder aux marchés numériques via des magasins d'applications, des liens sponsorisés ou encore des interfaces de programmation peuvent parfois subir les comportements unilatéraux des grandes plateformes en ligne, points de passage souvent obligés pour accéder à ces marchés. Les plaintes dans ce domaine se multiplient même si de nombreux acteurs économiques rechignent à en référer publiquement par crainte de se voir évincer d'un écosystème dont ils tirent une grande partie de leur chiffre d'affaire. Ces pratiques peuvent être toutefois complexes à objectiver, en particulier du fait de l'évolution technologique permanente et de la diversification rapide des modèles d'affaires.

Pour agir en faveur de l'ordre public économique, les pouvoirs publics disposent déjà d'un corpus juridique fourni, aussi bien en matière de consommation que de concurrence et de relations commerciales. La loi pour une République numérique a complété ces dispositions, en particulier en ce qui concerne la loyauté des plateformes.

Du fait de la transversalité du sujet et de sa complexité technique, le Gouvernement souhaite expérimenter, en complément, des mécanismes souples et innovants, dans une approche décloisonnante et collaborative.

.../...

Monsieur Mounir MAHJOUBI  
Président du Conseil national du numérique  
Immeuble Atrium  
5 Place des vins de France  
75573 PARIS

Dans son rapport “Ambition numérique”, le Conseil national du numérique (CNNum) recommande la création d’une agence de notation des plateformes dont le rôle serait d’examiner et d’évaluer, de manière publique et transparente, le comportement et les pratiques des plateformes numériques. Le CNNum suggère en particulier de s’appuyer sur un réseau ouvert de contributeurs qui puisse permettre de recueillir de l’information sur les pratiques des plateformes numériques et de restituer ces informations pour comprendre et objectiver les comportements des acteurs.

En jouant sur la réputation, paramètre essentiel de différenciation dans ces écosystèmes extrêmement dynamiques, un tel dispositif contribuerait à créer une incitation forte pour les acteurs à se conformer à des pratiques respectueuses de leurs utilisateurs, individuels comme professionnels. Les pouvoirs publics, qui publient de plus en plus les résultats de leurs contrôles, ont également pu constater l’importance qu’attachent les entreprises à toute mesure susceptible d’influer sur leur réputation.

Cette piste originale mérite d’être approfondie et précisée. C’est pourquoi je souhaite aujourd’hui vous saisir afin que le CNNum puisse d’une part étudier de manière plus fine comment les objectifs d’un tel dispositif pourraient être atteints et quelles modalités opérationnelles devraient être envisagées – à ce titre la création d’une nouvelle agence institutionnelle à proprement parler n’est sans doute pas la piste à privilégier – et d’autre part que vos propositions soient illustrées par une expérimentation concrète de ce dispositif.

Vous pourrez identifier et analyser les initiatives collaboratives existantes en France et à l’international, et préciser dans quelle mesure ces projets sont directement pertinents pour le marché français ou nécessiteraient une adaptation ou une transposition. Votre analyse pourra également faire apparaître des thématiques d’évaluation qui ne sont pas couvertes par ces initiatives.

De plus, vous pourrez indiquer s’il convient de privilégier l’approche d’une plateforme unique permettant d’atteindre les objectifs poursuivis, ou plutôt celle de créer un écosystème favorable pour catalyser le développement, par d’autres acteurs, d’initiatives innovantes d’évaluation en favorisant la visibilité. Enfin, il pourra apparaître utile de détailler la complémentarité de vos propositions finales avec les missions actuelles des pouvoirs publics.

Afin d’illustrer les modalités pratiques de mise en œuvre de ces propositions, je souhaite que vous mettiez en œuvre un premier prototype de ce dispositif contributif. Il pourra permettre notamment de cadrer le type de contributions attendues et les modalités de vérification, qualification, et modération des contributions des parties prenantes au dispositif. Une telle expérimentation, menée par la France, permettra utilement d’alimenter le débat européen, aujourd’hui très vif sur cette question.

Pour conduire ce travail, vous bénéficierez d’un appui de l’Inspection générale des finances (IGF) pendant les phases de réflexion, d’analyse, et de conception du dispositif. Vous pourrez également vous appuyer sur l’expertise de la direction générale des

entreprises (DGE) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), et vous rapprocher des institutions publiques dont les attributions entrent dans le périmètre des sujets traités. Enfin, il sera essentiel de coordonner cette expérimentation avec les initiatives en cours menées par les acteurs de la recherche publique, et d'instaurer un dialogue avec les acteurs économiques et tout autre acteur de la société civile à même de participer à la co-construction de ce dispositif.

Je souhaite que vos recommandations puissent être rapidement mise en œuvre ; aussi votre réponse devra être précise et s'inscrire dans une approche pragmatique et complémentaire des dispositifs existants.

Les premiers éléments de votre réflexion pourront nous être remis au 31 mars. Les résultats définitifs sont attendus pour fin 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Axelle LEMAIRE

Copies :

Madame Nathalie HOMOBONO

Directrice générale de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Madame Marie-Christine LEPETIT

Chef du Service de l'Inspection générale des finances (IGF)

Monsieur Pascal FAURE

Directeur général de la Direction générale des Entreprises (DGE)